

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers absents : 2  
Nombre de pouvoirs : 4  
Date de la convocation : 29 novembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le CINQ DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE  
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC  
Mme Nadia MACIPÉ, pouvoir à M. Thierry DAYRE  
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

**Excusé :** M. Jean-Jacques MONPEYSSEN

**Absente :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme Secrétaire de séance :** M. Roger VIARSAC

2024-12-106 / AFFAIRES FINANCIERES  
SUBVENTIONS

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'« Union des Entreprises du Nyonsais »

**RAPPORTEUR :** M. Roger VIARSAC

En octobre dernier, l'Union des Entreprises du Nyonsais a sollicité par courrier la Mairie de Nyons pour l'attribution d'une aide exceptionnelle afin d'organiser des animations dans le centre-ville à l'occasion des Fêtes de Noël.

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l' « Union des Entreprises du Nyonsais »
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

Cette dépense est prévue à l'article 6574-2 du Budget Primitif.

Roger VIARSAC  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

